

Rapport Annuel 2025 de la cellule de Protection des MEP

Introduction

1. Accueillir, écouter et accompagner les victimes
 - a) Dispositifs internes d'alerte
 - b) Dispositifs externes et indépendants
2. Déploiement de la culture de sauvegarde en 2025
 - a) Structuration de la cellule de Protection
 - b) Formation et prévention
 - c) Charte de déontologie de conduite pastorale
 - d) Avis extérieur et indépendant

Conclusion

Introduction

Le pape Léon 14 le rappelait le 8 Janvier 2026 lors du consistoire extraordinaire qui réunissait les cardinaux à Rome : « *Je veux mentionner le problème qui demeure aujourd'hui véritable blessure dans la vie de l'Eglise en de nombreux lieux, qui est précisément la crise provoquée par les abus sexuels. Nous ne pouvons pas fermer nos yeux ni nos cœurs. Je voudrais dire, en vous encourageant également à le partager à votre tour avec les évêques, que bien souvent, la douleur des victimes a été aggravée par le fait qu'elles n'ont pas été accueillies et écoutées. L'abus lui-même provoque une blessure profonde qui dure parfois toute une vie; mais bien souvent, le scandale dans l'Eglise vient du fait que la porte a été fermée et que les victimes n'ont pas été accueillies ni accompagnées avec la proximité d'authentiques pasteurs (...)* ».

Ce premier rapport annuel de la cellule de Protection de la Société des Missions Étrangères de Paris rend compte des actions qui visent à garantir que toute personne ayant subi des violences puisse être écoutée, reconnue et accompagnée dans un cadre juste, sécurisé et respectueux.

1. Accueillir, écouter et accompagner les victimes

a) Dispositifs internes d'alerte

Au cours de l'année 2025, la cellule de Protection a reçu six nouvelles informations préoccupantes : 3 sont issues du volontariat, et 3 concernent des membres de la Société dont 2 prêtres décédés. Toutes ont été traitées et aucune d'entre elles n'a nécessité de faire un signalement.

Une information préoccupante est une information qui doit être prise en compte. Elle peut mettre en cause un membre des MEP, un volontaire en mission ou rentré de mission, un partenaire local, un membre de l'Église locale, un salarié, un bénévole ou encore les bénéficiaires auprès desquels la mission est vécue. Cette information préoccupante va du simple exercice de vigilance à des allégations d'abus, pouvant aller jusqu'à des agressions sexuelles sur mineur ou personne vulnérable.

Les MEP redisent leur disponibilité à accueillir dignement et sans délais ceux qui manifesteraient leur désir de faire remonter une information préoccupante ou allégation d'abus commis par l'un de leurs membres ou dans l'environnement MEP dont elles ont la charge.

Pour que remontent les informations préoccupantes ou graves mettant en cause un membre des MEP ou des personnes associées, la cellule de Protection conserve l'adresse mail suivante : celluledeprotection@missionsetrangeres.com

Dans tous les cas le nécessitant, la Société des Missions Étrangères de Paris collabore avec les autorités judiciaires étatiques compétentes.

b) Dispositifs externes et indépendants

Pour permettre le meilleur accueil possible des victimes présumées qui viendraient se manifester, les MEP ont décidé de confier tout ou partie de l'écoute et de l'accompagnement de celles-ci à des organismes indépendants de la société.

CRR : La Commission Reconnaissance et Réparation a vocation à accompagner dans sa démarche de reconnaissance et de réparation toute personne victime de violences sexuelles commises par un religieux(se) dont l'institut est rattaché à la CORREF. <https://www.reconnaissancereparation.org/>

TPCN : Le Tribunal pénal canonique national est la structure mise en place par la Conférence des évêques de France en 2022, pour juger selon le droit propre de l'Église catholique les délits commis en son sein. Le Supérieur général des Missions Étrangères de Paris lui avait donné mandat en 2023 pour mener deux enquêtes préliminaires canoniques. <https://www.tpcn.fr/>

En effet, afin d'éviter tout conflit de loyauté, les MEP ont jugé nécessaire d'éloigner de la société le traitement de certaines causes.

2. Déploiement de la culture de sauvegarde en 2025

Le rapport d'audit GCPS a été rendu en décembre 2024. Celui-ci a émis de nombreuses recommandations afin de nous permettre de déployer une culture de sauvegarde au sein des MEP. Voici les avancements de l'année 2025 :

a) Structuration de la cellule de Protection

Pour permettre son déploiement et ainsi une meilleure protection des personnes mineures et vulnérables, la cellule de Protection a été renforcée et davantage

structurée. Elle est dirigée par le Père Bertrand de Bourran (Délégué général à la Protection, qui a suivi le D.U. *Abus et Bienveillance* proposé par l'ICP à la suite de la CIASE), et son assistant le Père Nicolas Lefebure. Cette Cellule a pour mission de préparer, mener et accompagner toutes les actions de Prévention – Intervention – Formation en matière de sauvegarde pour la Société des Missions Étrangères de Paris. Elle se réunit toutes les semaines pour mettre en place les diverses recommandations. Celle-ci s'est réunie plus d'une vingtaine de fois depuis mai 2025. Elle travaille aussi à identifier les ressources locales dans les pays de mission qui pourraient nous aider à déployer la culture de protection.

En mai 2025, Caroline Perrin (juriste en droit civil et en droit canonique, consultante en safeguarding et formatrice) a rejoint les MEP. Elle apporte ses compétences et un regard extérieur sur les situations que nous rencontrons. Aidée par des professionnels indépendants et spécialisés en Safeguarding (juristes, canonistes, psychologues, formateurs...), elle travaille actuellement avec les membres de la cellule à l'identification des personnes ressources, à la révision de la Charte de déontologie de conduite pastorale, et aux partenariats possibles, afin de pouvoir déployer les recommandations de l'audit réalisé.

Six Pères MEP ont été nommés Relais local à la Protection, respectivement dans chaque groupe missionnaire. Les Relais locaux à la Protection se réunissent tous les mois avec la cellule de Protection. Depuis le mois de septembre 2025, ils se sont déjà réunis cinq fois. Ce petit groupe de travail permet que la cellule de Protection ne soit ni isolée ni déconnectée du terrain. Il permet aussi de réfléchir ensemble à voir comment déployer cette culture de sauvegarde pour les MEP. Ces rencontres sont autant de temps de formation, d'échanges et de travail. Le contour de la mission du relais local à la Protection est *ad experimentum*, afin de voir comment sa mission peut être opérationnelle au vu de la contextualisation nécessaire et des barrières linguistiques.

En octobre 2025, la cellule de Protection a rencontré à Rome le Conseil plénier des MEP, lequel réunit le Conseil permanent de Paris et les Responsables des groupes missionnaires, afin de lui faire part de l'avancement de ses travaux et sensibiliser ce dernier. Ce passage à Rome a aussi permis à la cellule de Protection de se rapprocher de la Commission Pontificale pour la protection des mineurs et personnes vulnérables (PCPM), ainsi que des responsables du Safeguarding de l'UISG & de l'USG (Union des Supérieur(e)s Générales/aux). Il s'agit pour les MEP de constituer un réseau de partenaires avec qui échanger, vers qui se tourner en cas de besoin, avec qui se former pour construire ensemble une Eglise sûre.

b) Formation et prévention

Un partenariat entre le diocèse de Paris et la Société des Missions Étrangères de Paris a été signé le 19 septembre 2025, afin de profiter de la formation Stop Abus.

Treize personnes ont suivi la formation Stop Abus cette année : les trois membres de la cellule de Protection, les sept membres du service Volontariat, et trois membres du service Animation qui accueillent le public rue du Bac.

De plus, ce module de formation en ligne a été choisi pour compléter la formation « Protection des enfants et des adultes en mission » dispensée pendant la session préparant à l’envoi en mission des volontaires.

La cellule de Protection rappelle l’importance de l’EPAC (Équipe Permanente d’Accompagnement des Confrères) qui a pour mission d’être à la disposition des confrères qui souhaitent être accompagnés ou partager des soucis qui impactent l’équilibre de leur vie personnelle et/ou pastorale. Il s’agit d’une équipe pluridisciplinaire à la disposition des confrères de manière anonyme par téléphone, internet et téléconsultation, sur rendez-vous (leurs coordonnées sont indiquées dans l’annuaire de la société).

c) Charte de déontologie de conduite pastorale

La Charte de déontologie de conduite pastorale adoptée en 2020 a fait l’objet d’un travail en interne, elle a été mise à jour et est en phase de relecture finale.

d) Avis extérieur et indépendant

En vue d’évaluer la mise en œuvre de l’audit, en juin 2025, un Comité de suivi indépendant a été missionné. Ce comité est composé de trois membres, tous liés à des sociétés missionnaires internationales (PIME, SMA, Pères Blancs) permettant une compréhension de nos réalités de terrain. Il est constitué d’une avocate italienne pénaliste, d’un prêtre polonais enseignant la Protection à l’Université pontificale grégorienne, et d’un prêtre doctorant malawite travaillant sur le sujet des abus, tous spécialisés dans la protection des mineurs et/ou l’intégrité du ministère. Ce comité rendra son avis tous les ans entre 2026 et 2028.

Conclusion

Ce premier rapport annuel marque une étape importante pour notre Société des Missions Étrangères de Paris. Nous sommes résolus à transformer nos pratiques, à renforcer les dispositifs de protection, et à inscrire durablement dans nos structures une culture de sauvegarde au service des personnes, en particulier des plus vulnérables. Ce travail est appelé à se poursuivre, à être évalué et amélioré dans la durée.

Publié le 3 février 2026